



**LE LABEL RSE DES ENTREPRISES
QUI AGISSENT POUR L'INCLUSION
DES PLUS VULNÉRABLES**

Édito

L'inclusion est notre avenir collectif !

Communauté et entreprise ont la même origine latine « *societas* » portant l'évidence que vivre ensemble et travailler ensemble ont partie liée. Faire société implique que chaque individu soit partie prenante d'un destin collectif et puisse s'épanouir pleinement. Ainsi se réalise la communauté en considérant chacun et en donnant de la capacité d'agir aux personnes vulnérables. En ce sens l'inclusion n'est pas une option, elle est une responsabilité sociétale, à laquelle chacun doit prendre sa part.

C'est toute l'ambition et l'exigence du label RSEi - Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives - élaboré par la fédération des entreprises d'insertion avec l'AFNOR. Un label ouvert à toute entreprise qui souhaite tendre à l'excellence, guidée par une conviction forte : l'exclusion n'est pas une fatalité et l'entreprise, en s'inscrivant dans les trois piliers du développement durable, économique, sociétal et environnemental, est, avec l'éducation, le moyen le plus performant pour l'inclusion des personnes vulnérables.

Les entreprises d'insertion ont été pionnières en la matière. Elles ont désormais un label RSEi pour valoriser et faire reconnaître leurs pratiques. Elles ont également une responsabilité : inciter et accompagner chaque entreprise qui souhaite « faire » de l'inclusion, pour passer du concept à la réalité et « faire » société.

Luc de Gardelle

Président de la fédération des entreprises d'insertion

Editeur : la fédération des entreprises d'insertion
18-20 rue Claude Tillier 75012 Paris - Tél. 01 53 27 34 80
contact@lesentreprisesdinsertion.org - www.lesentreprisesdinsertion.org - @lafederationEI

Conception : Agence O tempora - www.otempora.com

| Novembre 2019

Qu'est-ce que le label RSEi ?

Le **label RSEi** (Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives) est une déclinaison de la norme internationale ISO 26 000, adaptée aux entreprises inclusives. Ce label atteste du niveau de maturité des entreprises inclusives en matière de RSE en y intégrant les spécificités de la mission d'inclusion des personnes vulnérables.

Le label RSEi s'appuie sur un référentiel du même nom. Celui-ci est à la fois un guide et un cadre pour les entreprises inclusives qui souhaitent inscrire leur activité dans les trois piliers du développement durable : économique, sociétal et environnemental.

Il prolonge le travail initié à travers les démarches qualités portées par la fédération des entreprises d'insertion, depuis 1997, qui ont permis à plus d'une centaine d'entreprises de se professionnaliser et d'enrichir leurs démarches d'accompagnement socio-professionnel des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Qu'entend-t-on par « personnes vulnérables » ?

La notion de « personnes vulnérables » s'applique aux personnes vivant des situations de pauvreté-précarité qui se caractérisent par le cumul de plusieurs éléments : l'insécurité du présent et de l'avenir, la difficulté à trouver ou retrouver un emploi, le moindre accès à l'instruction et à la formation, les difficultés d'accès aux soins et au logement, la surexposition aux conduites à risque ou la fragilisation de la santé physique et/ou mentale.

Qu'appelle-t-on entreprise inclusive ?

L'entreprise inclusive est une entreprise qui prend en compte l'inclusion de personnes vulnérables sur le marché de l'emploi par l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques concurrentielles dans le secteur marchand.

Elle consacre, durablement et en continu, des ressources adaptées à cet objectif social et met son activité économique et son outil de production au service des personnes vulnérables. Elle intègre pleinement la dimension environnementale et les impacts de ses produits et/ou services, pour un développement réellement durable.

Présentation du référentiel RSEi

Le référentiel RSEi est l'aboutissement de près de trois ans de travail de la fédération des entreprises d'insertion avec l'AFNOR. Elaboré par les dirigeants d'entreprises d'insertion et les permanents de la fédération, ce référentiel a fait l'objet de concertation auprès des principaux partenaires et parties prenantes du secteur de l'inclusion. Il invite les entreprises inclusives à se questionner sur leur responsabilité sociétale et à identifier les voies d'amélioration de leur fonctionnement et de leurs pratiques.

Le référentiel RSEi se décline en cinq chapitres comportant chacun des sous-critères relatifs aux enjeux de RSE spécifiques aux entreprises inclusives.

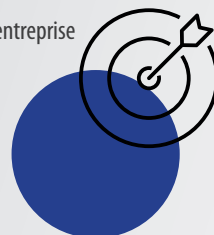
Le chapitre 3 « Management de l'inclusion » est central puisque porteur du principal objectif des entreprises inclusives : favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes vulnérables.

Les autres chapitres déclinent les attendus de RSE propres aux entreprises inclusives à travers la gouvernance et le projet d'entreprise (chapitre 1), le management des ressources humaines (chapitre 2), le management des enjeux environnementaux (chapitre 4) et l'amélioration continue (chapitre 5).

chapitre 01 | Gouvernance et projet d'entreprise

Sous-critères :

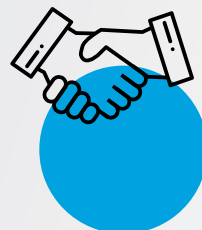
- 1.1 Détermination du projet d'entreprise
- 1.2 Identification et dialogue avec les parties prenantes
- 1.3 Gouvernance et instances de décisions stratégiques
- 1.4 Ancrage territorial
- 1.5 Leadership, management et pilotage du projet d'entreprise
- 1.6 Déontologie et confidentialité
- 1.7 Veilles réglementaire, technologique et concurrentielle



chapitre 02 | Management des ressources humaines

Sous-critères :

- 2.1 Emplois et compétences
- 2.2 Promotion de l'égalité et de la diversité
- 2.3 Dialogue social
- 2.4 Santé et sécurité au travail
- 2.5 Qualité de vie au travail



chapitre 03

Mission d'inclusion



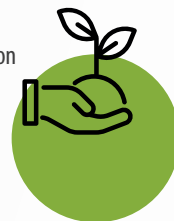
Sous-critères :

- 3.1 Organisation de la mission d'inclusion
- 3.2 Accueil, recrutement et intégration
- 3.3 Accompagnement durant le parcours
- 3.4 Préparation à l'emploi durable

chapitre 04 | Management des enjeux environnementaux

Sous-critères :

- 4.1 Management environnemental
- 4.2 Prévention de la pollution, gestion des déchets et utilisation durable des ressources
- 4.3 Achats responsables



chapitre 05 | Mesure, analyse et amélioration

Sous-critères :

- 5.1 Audits internes
- 5.2 Mesure et analyse des résultats
- 5.3 Evaluation de la satisfaction des parties prenantes
- 5.4 Bilan et amélioration du plan d'action RSE



A qui s'adresse le label RSEi ?

Le label RSEi s'adresse à toute entreprise inclusive qu'elle soit une entreprise sociale inclusive dont l'inclusion est son objet social ou une entreprise inclusive qui intègre l'inclusion comme une partie constitutive de son projet d'entreprise :

- les entreprises sociales inclusives ont pour finalité l'inclusion de personnes vulnérables, elles relèvent du secteur marchand et sont conventionnées par la puissance publique pour développer l'inclusion, elles cherchent à maximiser leur performance sociale ;
- les entreprises inclusives, mettent en place des actions inclusives de manière suffisamment importante et prioritaire dans leur projet stratégique d'entreprise pour vouloir faire reconnaître et labelliser ces pratiques inclusives.

Le dossier de candidature précise les critères et exigences pour les entreprises candidates à la labellisation RSEi.



**Candidatez
à la labellisation RSEi**

Pourquoi être labellisé RSEi ?

Le label RSEi permet aux entreprises inclusives de faire reconnaître la spécificité de leur mission d'accompagnement socio-professionnel des personnes vulnérables en proposant un cadre, une organisation et une formalisation de leurs pratiques. Il leur permet également d'adapter leur modèle aux évolutions de leur écosystème en intégrant les préoccupations sociales, environnementales et économiques au cœur de leur projet d'entreprise.

Le label RSEi vise ainsi à promouvoir l'excellence sociale des entreprises inclusives, que ce soit à travers leur expertise en matière d'inclusion ou bien de leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance, comme à maximiser leur empreinte positive sur les territoires auprès de leurs parties prenantes.

Comment se déroule la labellisation ?

La démarche RSEi mise en œuvre par l'entreprise est évaluée par AFNOR Certification. Un auditeur tierce partie d'AFNOR Certification, expert de la responsabilité sociétale, vient sur site évaluer de manière factuelle l'appropriation, le déploiement et l'amélioration de chacun des sous-critères du référentiel. Pour chacun de ces sous-critères un niveau est attribué (niveau 1, 2, 3 ou 4).

NIVEAU
4

Les pratiques RSE ont valeur d'exemple. L'entreprise innove en impliquant systématiquement ses parties prenantes.

NIVEAU
3

Les pratiques RSE démontrent leur efficacité. Elles sont évaluées et améliorées en lien avec les parties prenantes et le territoire.

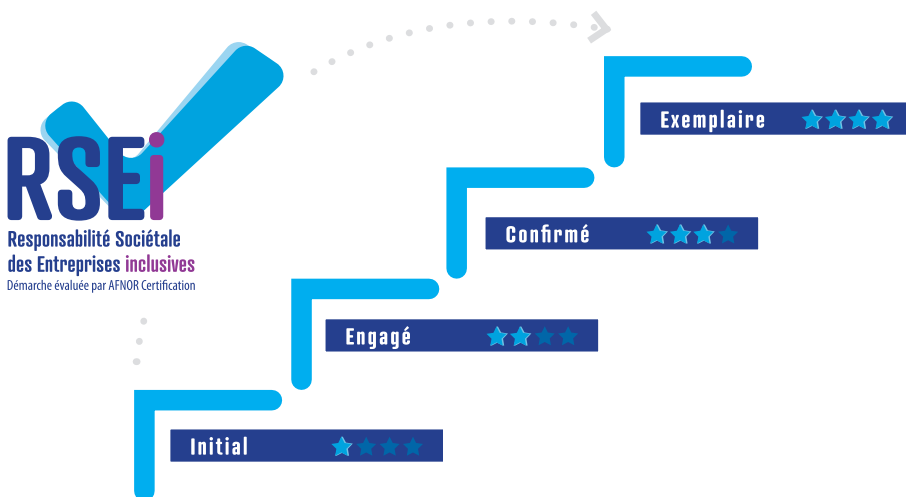
NIVEAU
2

Les principes RSE sont identifiés et déployés en plan d'action. L'entreprise se fixe des objectifs et suit ses indicateurs.

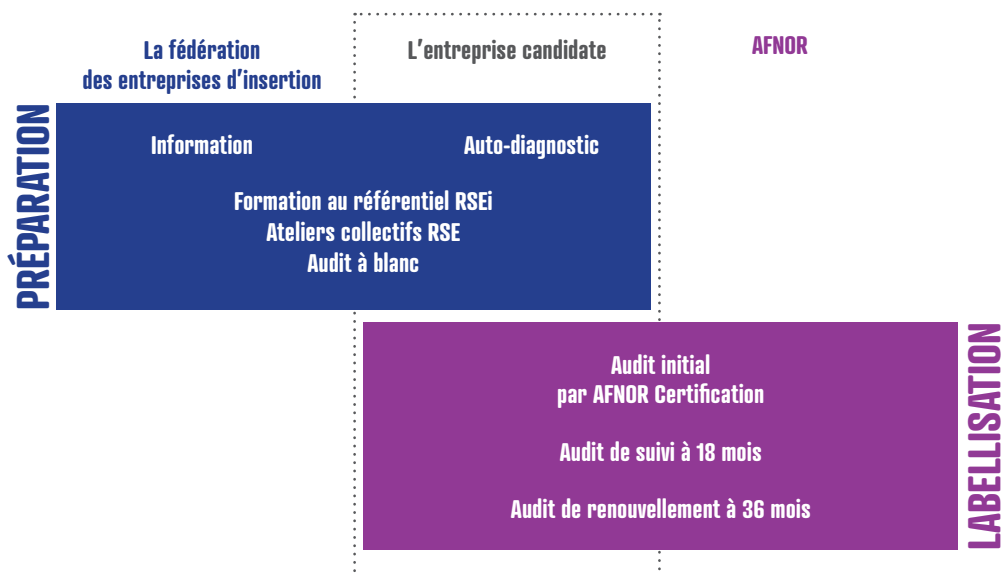
NIVEAU
1

Les principes RSE sont connus et compris. L'entreprise s'engage dans la démarche RSE.

L'addition de ces niveaux permet à l'auditeur d'évaluer le niveau global de maturité obtenu par l'entreprise et de proposer le label correspondant :



L'obtention du label RSEi est valable trois ans à compter de l'évaluation initiale, à condition d'effectuer une évaluation de suivi dix-huit mois après l'évaluation initiale.



Pour en savoir plus sur le label RSEi



**Accédez
au référentiel RSEi**



**Découvrez
le dispositif de labellisation**



**Candidatez
à la labellisation RSEi**

Vous avez d'autres questions ?

Contactez la fédération des entreprises d'insertion

rsei@lesentreprisesdinsertion.org

Tél. : 01 53 27 34 80

La fédération des entreprises d'insertion

Accompagne depuis 1988 le développement des entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles...



Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion

18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris

Tél. 01 53 27 34 80

www.lesentreprisesdinsertion.org

AFNOR Certification

Accompagne depuis près de 25 ans les organisations de tous secteurs et de toutes tailles, à travers le monde, à gagner en compétitivité et faire reconnaître leurs bonnes pratiques par des signes de qualité, reconnus des professionnels et du grand public.



Groupe AFNOR

11 rue F. de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Tél. 01 41 62 80 00

www.afnor.org

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020